

## La carte bancaire d'entreprise

### Description

La carte bancaire d'entreprise est un moyen de paiement mis à la disposition de certains employés. Elle leur permet de régler les dépenses professionnelles à l'instar des frais de déplacement ou d'hébergement. En posséder une présente de nombreux avantages pour les utilisateurs.

Il s'agit d'une solution sécurisée qui garantit à la fois l'autonomie et un meilleur contrôle des dépenses. Mais il faut savoir s'en servir. En effet, toutes les dépenses du salarié de l'entreprise, quel qu'en soit le [type](#), ne sont pas éligibles à ce moyen de paiement. D'autre part, diverses sortes de cartes professionnelles sont destinées à des usages différents.

[Créer mon entreprise en ligne](#)

## Quels sont les principaux points à connaître sur la carte bancaire d'entreprise ?

Deux solutions s'offrent aux entreprises et aux salariés pour le paiement des frais professionnels. L'employé peut utiliser sa carte personnelle et établir ensuite une [note de frais](#). Il est aussi possible de le doter d'une carte professionnelle, appelée également **carte corporate** ou **carte d'affaires**. Il faudra tout d'abord penser à [activer la carte bancaire professionnelle](#) avant utilisation.

### Caractéristiques et fonctionnement

La carte professionnelle est un moyen de paiement rattaché au [compte bancaire](#) dédié à l'activité menée. Elle est **proposée aux salariés de l'entreprise** qui sont amenés à réaliser des achats au nom de leur société.

### Utilité

La carte bancaire d'entreprise est **utilisée uniquement pour les frais professionnels**, autrement dit, les dépenses réalisées par un salarié pour l'entreprise et pour l'exercice de ses activités. Ce peut être pour :

- Le repas ;
- La location de voiture ;
- Des habillements spécifiques.

## Avantages et inconvénients

Utiliser une carte corporate donne la possibilité de bien séparer les dépenses professionnelles des achats personnels. Un tel choix **facilite la gestion des frais**, aussi bien pour l'entreprise que pour les salariés.

### Pour l'employeur

La carte bancaire d'entreprise **permet de gagner du temps**. Que ce soit pour le service en charge des achats et des frais professionnels, ou pour la [comptabilité](#). Par exemple, il arrive que le service des achats s'occupe des billets d'avion et de train. Le salarié sera en mesure de gérer ces dépenses seul grâce à la carte professionnelle.

Par ailleurs, les dépenses sont centralisées, ce qui facilite le suivi. De plus, une carte corporate **peut être liée à une application dédiée**, utilisée pour les suivre les dépenses. En outre, l'entreprise bénéficie des avantages mis en avant par les établissements bancaires. Ils se présentent sous plusieurs formes entre :

- Les programmes de fidélité ;
- Les paiements échelonnés ;
- Le débit différé ;
- Les assurances complémentaires (assurance voyage, assistance médicale et [protection juridique](#), etc.).

### Pour les employés

La carte corporate permet à ses détenteurs d'être entièrement autonomes. De plus, ils n'auront plus à avancer les frais puis attendre le remboursement par l'entreprise.

**Cette solution supprime également les notes de frais** que les employés doivent rédiger pour recenser leurs dépenses. En cas de contrôle fiscal, il sera facile de faire la distinction entre les dépenses personnelles et professionnelles.

## Qui peut en être titulaire ?

L'employeur comme les salariés peuvent se servir de la carte bancaire d'entreprise.

---

Cependant, il n'est pas nécessaire d'en équiper tous les collaborateurs de l'entreprise, certains n'en auront pas besoin. Il faut cibler les **personnes qui réalisent régulièrement des achats et des dépenses pour leurs missions**.

## Comment choisir sa carte bancaire d'entreprise ?

On distingue **trois types de cartes** professionnelles :

- Carte corporate, permettant de régler les dépenses rattachées directement à l'entreprise ;
- Carte logée, pour les dépenses réalisées dans les voyages professionnels (hébergement, billets d'avion et de train) ;
- Carte achat (P-card), pour le paiement des biens et services nécessaires au fonctionnement de l'entreprise.

Quelques précautions sont à prendre pour effectuer le bon choix entre ces solutions. La première consiste à **bien définir ses besoins**. Le choix s'effectuera selon les utilisations prévues pour la carte. Il est ainsi important de déterminer à qui elle sera destinée et pour quel type d'achat.

Il convient de savoir également que **si les utilisateurs sont amenés à se déplacer régulièrement à l'étranger**, il s'avère utile de se doter d'une carte internationale. Elle permet le règlement en devises étrangères.

Comme précaution, il faut **trouver aussi la meilleure option entre une carte à débit différé et une carte à débit immédiat**. Sur cette dernière, le montant est prélevé le jour où le paiement est effectué. Il est généralement nécessaire de compter une marge de deux jours.

Ce prélèvement aura lieu à la fin du mois **sur une carte à débit différé**. Autrement dit, les paiements sont réunis pour être réglés en un seul prélèvement à ce moment-là, ou bien à une date définie avec la banque. Une entreprise doit choisir le mode de prélèvement qui convient le mieux à son fonctionnement.

La **comparaison des offres existantes** compte également parmi les précautions à prendre. Nombreux sont les établissements qui proposent des cartes professionnelles. Ils ont chacun leurs propositions, qui seront plus ou moins intéressantes selon les moyens et les besoins de l'entreprise.

**Zoom** : La gestion d'entreprise peut s'avérer être une tâche complexe pour les nouveaux entrepreneurs, c'est pourquoi LegalPlace a créé pour vous [LegalPlace Pro](#),

une application intuitive vous permettant de piloter tous les aspects de votre entreprise du bout des doigts (comptabilité, compte professionnel et formalités) et tout cela simplement.

## Quelles dépenses professionnelles peuvent être effectuées avec la carte ?

La carte bancaire d'entreprise **peut servir pour différents types de dépenses**, à savoir les frais de :

- Repas ;
- Déplacement ;
- Télétravail pour les employés devant exercer leurs activités depuis chez eux ;
- Hébergement pour les missions effectuées en dehors des locaux de l'entreprise et pour une période allant au-delà de 24 heures ;
- Déménagement (si celui-ci a lieu pour des raisons professionnelles) ;
- Double résidence pour le salarié travaillant à un endroit situé loin de son logement principal.

## Quel est le coût d'une carte bancaire d'entreprise ?

Une carte professionnelle coûte **entre 80 euros et 200 euros par an en moyenne**. Le prix varie selon le type de carte demandée et les services fournis avec ce moyen de paiement. En raison de la diversité des offres, plusieurs choix s'offrent aujourd'hui à l'entreprise, ce qui lui permet de réaliser des économies substantielles.

A lire aussi : [a quoi sert l'iban et le bic](#), [Banque spécialisée restauration](#)

## FAQ

### Qu'est-ce qu'une carte business ?

C'est une carte de paiement qui peut être mise à la disposition des collaborateurs d'une entreprise. Elle est utilisée pour régler les dépenses du quotidien et peut servir dans différents contextes, des achats de logiciels aux déplacements professionnels. Il est bon de noter que les utilisations possibles sont définies par l'entrepreneur en

fonction de ses besoins.

## **Comment fonctionne une carte bancaire professionnelle ?**

La carte professionnelle est rattachée au compte bancaire de l'entreprise. Il peut s'agir d'une :

- Carte de crédit ;
- Carte de débit.

L'entreprise choisira entre ces deux solutions en fonction de son organisation. Dans l'un comme dans l'autre cas, la carte business permet un suivi en temps réel des dépenses professionnelles.

## **Quels sont les différents types de cartes bancaires ?**

Différents types de cartes bancaires existent aujourd'hui sur le marché. Ils se distinguent par les utilisations qui en sont faites. La carte commerciale ou professionnelle est celle destinée aux entreprises. Elle peut servir uniquement pour les dépenses professionnelles. L'utilisation de ce moyen de paiement demande à l'entreprise de disposer d'un compte bancaire dédié.